

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 47

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

OBJET

Action d'encadrement socio-professionnel au sein de Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association Régie Services Nord Littoral

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'insertion
0413317377**

PRESENTATION

Depuis le 1er décembre 2008, le Département est chef de file de la politique publique d'insertion et, à ce titre, il a en charge l'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et/ou professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique, si et seulement si, il est titulaire d'un contrat d'engagement réciproque (CER).

La demande présentée dans le rapport ressort de cette politique obligatoire. Elle est portée par une association.

L'action relève de l'accompagnement professionnel.

Les personnes relevant de cet accompagnement professionnel sont des personnes proches de l'emploi, dont les problèmes périphériques sont limités et n'entravent pas une dynamique d'accès à l'emploi.

Le Conseil départemental a inscrit le présent dispositif dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2016. Ce document définit sa politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale, et en planifie les actions.

Pour toutes ces actions, la collectivité a convenu de financer en participant pour la première partie aux dépenses de structure et pour la seconde partie aux résultats obtenus, selon l'action. En aucun cas il ne s'agit de subvention de fonctionnement de ladite association.

En effet, le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) permet aux personnes en difficulté sociale et professionnelle d'accéder à un emploi durable par l'acquisition de savoir-être, de savoir-faire et d'une expérience professionnelle. A cette fin, les structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) assurent, sur une durée maximale de 2 ans, une action d'encadrement technique et professionnel dénommée « tutorat ».

Par délibération n° 258, adoptée par la Commission Permanente le 29 juin 2007, les modalités d'attribution de subventions, pour les actions d'encadrement socioprofessionnel au sein des SIAE, ont été fixées pour les Ateliers ou Chantiers d'Insertion (ACI) comme suit :

Action d'encadrement dans les Ateliers ou Chantiers d'Insertion (ACI)

Un ACI est un dispositif d'insertion ayant l'agrément de SIAE et conventionné par l'Etat après avis du Conseil Départemental pour l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE). Il a pour vocation l'embauche et la mise en situation de travail, sur des actions collectives, de personnes présentant des difficultés sociales et professionnelles.

Dans le cadre des ACI, les contrats de travail ont une durée hebdomadaire de 26 heures modulables, dont, en moyenne, 20 heures de production et 6 heures consacrées aux activités de formation et d'accompagnement.

Au delà de 6 postes agréés par le CDIAE, 50%, a minima, de la totalité des postes à pourvoir doivent être attribués à des bénéficiaires du RSA socle.

La fonction de tutorat est financée pour un montant de 3.500 € par an et par bénéficiaire, à partir de 3 postes attribués à des bénéficiaires du RSA socle, recrutés en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI).

Il est donc proposé de financer l'action décrite en détail dans le tableau ci-après, soit 1 action Chantier d'Insertion (ACI).

Cette structure a été retenue dans le cadre de l'appel à projet 13 Habitat lancé suite au décret n°2015-1138 du 14 septembre 2015 rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Compte tenu de l'élargissement de ces périmètres, 13 Habitat a modifié ces zones d'intervention. De fait, le territoire de l'action proposée par Régie Services Nord Littoral concerne désormais les cités Campagne Lévêque et le Merlin.

Les 13 nouveaux chantiers ont été validés lors du CDIAE du 4 février 2016.

Organismes	Action Période prévisionnelle	Plus-value de l'action	Territoire des PI	Public Bénéficiaire du RSA socle (BRSA)	Montant de l'aide du Département 2016 Cofinancements publics hors contrats aidés Montant de l'aide précédente	Références des dossiers : - N° DI - Réunion CTD - Projet
<p>REGIE SERVICES NORD LITTORAL</p> <p><u>Statut</u> : association</p> <p><u>Adresse</u> : La Bricarde Bât J1 – 159 Bd Henri Barnier – BP 40054 – 13315 Marseille cedex 15</p> <p><u>Président</u> : M. KORHILI Kasser</p>	<p>Type d'action : Atelier ou Chantier d'Insertion (ACI)</p> <p>« Chantier d'Insertion Campagne Lévêque - Le Merlin »</p> <p>Du 01/10/2016 au 30/09/2017</p>	<p>L'association « Régie Service Nord Littoral » travaille depuis de nombreuses années, en lien étroit avec la population des quartiers en très grande difficulté.</p> <p>Dans le cadre de la poursuite de l'amélioration du cadre de vie par la Gestion Urbaine de Proximité, Régie Service Nord Littoral propose un Chantier d'insertion sur les cités Campagne Lévêque et le Merlin.</p> <p>Les activités développées par ce chantier d'insertion consistent en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'entretien, le nettoyage et l'embellissement des espaces communs extérieurs ; - l'entretien et l'aménagement des espaces verts : entretien et taille des végétaux, création de massifs et plantation de végétaux et arbustes, mise en place de système d'arrosage ; - les travaux de petite maçonnerie : maintenance préventive des marquages au sol, soubassement des immeubles et trottoirs, petits travaux de réparation sur les aires de jeux. <p>La mise en place de cette action s'inscrit dans une logique de préoccupation territoriale afin de favoriser d'une part l'insertion sociale et professionnelle de personnes très éloignées de l'emploi, et d'autre part de développer une dimension d'insertion par l'activité économique sur le plan local.</p> <p>Le bilan intermédiaire de l'action précédente établi au 30/05/2016, atteste que, sur les 5 BRSA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 salarié est en période d'essai sur un poste de manutentionnaire ; - 1 salarié a suivi la formation CQP APS (sécurité) et est en recherche active d'emploi ; - 2 salariés ont obtenu le BEBS (habilitation électrique) et sont en recherche active d'emploi ; - 1 salarié a obtenu le BEBS (habilitation électrique) et sera positionné sur un contrat professionnel dans le secteur du nettoyage. <p>Tous les salariés ont été initiés aux techniques de recherche d'emploi.</p>	<p>Pole 5 (Marseille 15^{ème} et 16^{ème} arr.)</p>	<p>10 postes dont 5 BRSA recrutés en CDDI sur un ACI</p>	<p>17.500,00 €</p> <p>soit 3.500,00 € X 5 BRSA</p> <p>Cofinancements publics : (hors contrats aidés) Direccte : 144.650,00 € Conseil régional : 10.000,00 € 13 Habitat : 50.000,00 € Politique de la Ville : 15.000,00 € MPM : 6.000,00 €</p> <p>Montant financé 2015 :</p> <p>17.500,00 € soit 3.500 € x 5 BRSA</p>	<p>2016.5/48</p> <p>INS- 000555</p> <p>CTD du 03/06/2016</p> <p>Renouvellement de la convention 2015.6/94 2015/2016</p>

INCIDENCES FINANCIÈRES

En cas de décision favorable et conformément à la convention, dont le projet correspond à la convention type d'action d'encadrement IAE prévue à cet effet, cette action sera financée sur les crédits de paiement de l'exercice 2016 :

Programme	Opération	Libellé	Imputation	Engagement
16015	1007138	Aide à l'encadrement des structures d'insertion	Chapitre 017 Fonction 564 Article 6574	17.500,00€

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de la Déléguée à l'Insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL